

**COMMUNE DE L'HONOR-DE-COS
ARRONDISSEMENT DE MONTAUBAN**

Délibération n° : 1304202101CACOM
Date de convocation : 2/04/2021
Date d'affichage : 2/04/2021
Nombre de Conseillers
En exercice :19
Présents : 16
Absents : 3
Procurations:1

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'HONOR DE COS****Objet : vote du Compte administratif 2020**

L'An deux mille vingt et un le 13 Avril à 18 h 00 le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Léribosc sous la présidence de **Monsieur Michel LAMOLINAIRIE, Maire**

Présents : TURPIN Jean-Claude, COMBALBERT Chantal, GABENS Alain, MAZENQ Marie-Claire Adjoints
ROBERT Jean-Paul, MIRC Eliane, ACURCIO Didier, LAMOLINAIRIE Josiane (procuration de BEDENES Roselyne), METTEFEU Bernard, BOURNET Patrick, MORITZ-ANDRIEU Corinne, PIQUARD Laetitia, PEGEOT Nathalie, DULIAN Alexandra, SERRALTA Thibault

Absents excusés :), BEDENES Roselyne (procuration à LAMOLINAIRIE Josiane), MOISSET Serge, BOURNET Patrick,

Secrétaire de séance : SERRALTA Thibault

Mr le Maire, après avoir présenté le Compte administratif du Budget Communal est sorti de la salle durant le vote.

L'assemblée délibérante, réuni sous la présidence de Mr Jean-Claude TURPIN, 1^{er} Adjoint:

- Vote le Compte Administratif de l'exercice 2020 du Budget principal de la commune et arrête ainsi les comptes :

FONCTIONNEMENT

Dépenses : Crédits ouverts : 1 361 877 €

Réalisées :

1 005 187.40 €

082-218200764-20210413-1304202101CACOM-BF
Regu le 15/04/2021

Recettes : Crédits ouverts :

1 361 877 €

Réalisées :

1 232 490.19 €

Résultat de clôture exercice : 227 302.79 €

Excédent de fonctionnement reporté : 146 671.08 €

INVESTISSEMENT

Dépenses : Crédits ouverts : 1 619 771.09

Réalisées : 653 701.65

D001 solde d'exécution N-1 -455 055.09

Recettes : Crédits ouverts : 1 619 772

Réalisées : 1 285 521.62

Résultat de l'exercice 2020 : 631 819.97 €

Report N-1 : - 455 055.09 €

Résultat de clôture 176 764.88 €

Résultat Compte administratif 2020

Fonctionnement + 373 973.87

Investissement + 176 764.88

Restes à réaliser dépenses 22 450 .00

Restes à réaliser recettes 197 044.00

Solde des restes à réaliser : + 174 594

Ainsi fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Le 1^{er} Adjoint

TURPIN Jean-Claude



COMMUNE DE L'HONOR-DE-COS
ARRONDISSEMENT DE MONTAUBAN

Délibération n° : 1304202102CAASS
Date de convocation : 2/04/2021
Date d'affichage : 2/04/2021
Nombre de Conseillers
En exercice : 19
Présents : 16
Absents : 3
Procuration: 1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'HONOR DE COS

Objet : vote du Compte administratif budget assainissement 2020

L'An deux mille vingt et un le 13 Avril à 18 h 00 le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Léribosc sous la présidence de **Monsieur Michel LAMOLINAIRIE, Maire**

Présents : TURPIN Jean-Claude, COMBALBERT Chantal, GABENS Alain, MAZENQ Marie-Claire Adjoints
ROBERT Jean-Paul, MIRC Eliane, ACURCIO Didier, LAMOLINAIRIE Josiane (procuration de BEDENES Roselyne), METTEFEU Bernard, BOURNET Patrick, MORITZ-ANDRIEU Corinne, PIQUARD Laetitia, PEGEOT Nathalie, DULIAN Alexandra, SERRALTA Thibault

Absents excusés :), BEDENES Roselyne (procuration à LAMOLINAIRIE Josiane), MOISSET Serge, BOURNET Patrick,

Secrétaire de séance : SERRALTA Thibault

Mr le Maire, après avoir présenté le Compte administratif du Budget Assainissement est sorti de la salle durant le vote.

L'assemblée délibérante, réuni sous la présidence de Mr Jean-Claude TURPIN, 1^{er} Adjoint

- vote le Compte Administratif de l'exercice 2020 du Budget assainissement et arrête ainsi les comptes :

EXPLOITATION

Dépenses :	Crédits ouverts :	71 717
	Réalisées :	31 031.50
Recettes :	Crédits ouverts :	71 717
	Réalisées :	31 480.30

Résultat de l'exercice 2020 :

448.80 €

PAR PREFECTURE

082-218200764-20210413-1304202102CAASS-BF

Reçu le 15/04/2021 Excédent de fonctionnement reporté N-1(2019) :

41 604,77 €

Résultat de clôture 2020 :

42 053.57 €

INVESTISSEMENT

Dépenses :	Crédits ouverts :	64 799	
	Réalisées :	32 016.13	
Recettes :	Crédits ouverts :	64 799	
	Réalisées :	21 756.87 €	
Résultat de de l'exercice 2020:		- 10 259.26	€
Résultat à la clôture de l'exercice N-1(2019) :		33 367.17	
Résultat de clôture :		55 124.04	€
Restes à réaliser dépenses :		32 779 €	
Restes à réaliser recettes :		0	
Solde des restes à réaliser :		- 32 779 €	
Résultat investissement 2020:		- 9 671.09 €	
Résultat global définitif :		<u>+ 32 382.48</u>	

Ainsi fait et délibéré en mairie le jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme

Le 1^{er} Adjoint
JC TURPIN



(Handwritten signature)

COMMUNE DE L'HONOR-DE-COS
ARRONDISSEMENT DE MONTAUBAN

Délibération n° :1304202103CGCOM
Date de convocation : 2/04/2021
Date d'affichage : 2/04/2021
Nombre de Conseillers
En exercice : 19
Présents :16
Absents :3
Procuration: 1

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'HONOR DE COS****Objet : Approbation du compte de gestion 2020 : budget commune**

L'An deux mille vingt et un le 13 Avril à 18 h 00 le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Léribosc sous la présidence de **Monsieur Michel LAMOLINAIRIE, Maire**

**Présents : TURPIN Jean-Claude, COMBALBERT Chantal, GABENS Alain, MAZENQ Marie-Claire Adjoints
ROBERT Jean-Paul, MIRC Eliane, ACURCIO Didier, LAMOLINAIRIE Josiane (procuration de BEDENES Roselyne), METTEFEU Bernard, BOURNET Patrick, MORITZ-ANDRIEU Corinne, PIQUARD Laetitia, PEGEOT Nathalie, DULIAN Alexandra, SERRALTA Thibault**

Absents excusés :), BEDENES Roselyne (procuration à LAMOLINAIRIE Josiane), MOISSET Serge, BOURNET Patrick,

Secrétaire de séance : SERRALTA Thibault

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le **compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.**

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

AR PREFECTURE

082-218200764-20210413-1304202103CGCOM-DE

Reçu le 15/04/2021

~~Considérant que les opérations~~ de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020 pour le budget communal. Ce compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Ainsi fait et délibéré en mairie les, jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Michel LAMOLINAIRIE



A handwritten signature in black ink, written over the red stamp. The signature is cursive and appears to read 'Michel Lamolinarie'.

**COMMUNE DE L'HONOR-DE-COS
ARRONDISSEMENT DE MONTAUBAN**

Délibération n° :1304202104CGASS
Date de convocation : 13/04/2021
Date d'affichage : 2/04/2021
Nombre de Conseillers
En exercice : 19
Présents : 16
Absents :3
Procurations: 1

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'HONOR DE COS****Objet : Approbation du compte de gestion 2020 : budget Assainissement**

L'An deux mille vingt et un le 13 Avril à 18 h 00 le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Léribosc sous la présidence de **Monsieur Michel LAMOLINAIRIE, Maire**

**Présents : TURPIN Jean-Claude, COMBALBERT Chantal, GABENS Alain, MAZENQ Marie-Claire Adjoints
ROBERT Jean-Paul, MIRC Eliane, ACURCIO Didier, LAMOLINAIRIE Josiane (procuration de BEDENES Roselyne), METTEFEU Bernard, BOURNET Patrick, MORITZ-ANDRIEU Corinne, PIQUARD Laetitia, PEGEOT Nathalie, DULIAN Alexandra, SERRALTA Thibault**

Absents excusés : BEDENES Roselyne (procuration à LAMOLINAIRIE Josiane), MOISSET Serge, BOURNET Patrick,

Secrétaire de séance : SERRALTA Thibault

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses à effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le compte de gestion du trésorier municipal de l'exercice 2020 pour le budget assainissement. Ce compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Ainsi fait et délibéré en mairie les, jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Michel LAMOLINAIRIE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2020

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 373 973.87 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice :	19
Nombre de membres présents :	16
Nombre de suffrages exprimés :	16
VOTES : Contre	0
Pour	16

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	227 302.79 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	146 671.08 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	373 973.87 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	176 764.88 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	174 594.00 €
Besoin de financement F	=D+E 0.00 €
AFFECTATION = C	=G+H 373 973.87 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0.00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	373 973.87 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

- (1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : _____ ou autofinancement : _____
 (2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
 (3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).
 (4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.
 Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administratif.
 (5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par Monsieur le Maire, Maire, compte tenu de la transmission L'HONOR DE COS, le 13/04/2021 et de la publication le .

A L'HONOR DE COS, le 13/04/2021.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2020

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session sous la présidence de Monsieur le Maire, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de : 42 053.57 €
- un déficit d'exploitation de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Nombre de membres en exercice :	19
Nombre de membres présents :	16
Nombre de suffrages exprimés :	16
VOTES : Contre 0 Pour 16	

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	
a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	448.80 €
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :	0.00 €
c. Résultats antérieurs de l'exercice	41 604.77 €
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	42 053.57 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement	23 107.91 €
f. Solde des restes à réaliser d'investissement	-32 779.00 €
Besoin de financement = e. + f.	-9 671.09 €
AFFECTATION (2) = d.	42 053.57 €
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0.00 €
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	9 671.09 €
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :	32 382.48 €
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

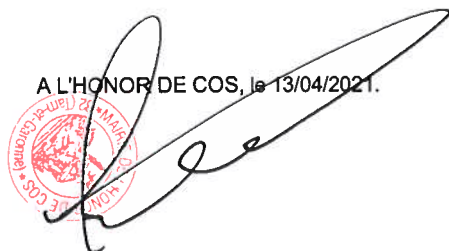
(1) Le solde des restes à réaliser de la section d'exploitation n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats d'exploitation. Les restes à réaliser de la section d'exploitation sont reportés au budget de reprise des résultats.

(2) Les règles d'affectation des résultats des régies SPIC sont prévues par les articles R. 2221-48 et R. 2221-90 du CGCT.

(3) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par Monsieur le Maire, Maire, compte tenu de la transmission L'HONOR DE COS, le 13/04/2021 et de la publication le .

A L'HONOR DE COS, le 13/04/2021.



COMMUNE DE L'HONOR-DE-COS
ARRONDISSEMENT DE MONTAUBAN

 Délibération n° 1304202106BPCOM
 Date de convocation : 2/04/2021
 Date d'affichage : 2/04/2021
 En exercice : 19
 Présents : 16
 Absents : 3
 Procurations : 1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'HONOR DE COS**Objet : Approbation du budget primitif 2021 de la Commune**

L'An deux mille vingt et un le 13 Avril à 18 h 00 le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Léríbosc sous la présidence de **Monsieur Michel LAMOLINAIRIE, Maire**

Présents : TURPIN Jean-Claude, COMBALBERT Chantal, GABENS Alain, MAZENQ Marie-Claire Adjoints
ROBERT Jean-Paul, MIRC Eliane, ACURCIO Didier, LAMOLINAIRIE Josiane (procuration de BEDENES Roselyne), METTEFEU Bernard, BOURNET Patrick, MORITZ-ANDRIEU Corinne, PIQUARD Laetitia, PEGEOT Nathalie, DULIAN Alexandra, SERRALTA Thibault

Absents excusés : BEDENES Roselyne (procuration à LAMOLINAIRIE Josiane), MOISSET Serge, BOURNET Patrick,

Secrétaire de séance : SERRALTA Thibault

Monsieur le Maire propose à l'assemblée le projet de Budget Primitif pour 2020 qui s'équilibre en dépenses et en recettes pour chaque section de la façon suivante :

	DEPENSES	RECETTES
Section de Fonctionnement	1 580 858	1 580 858
Section d'Investissement	968 847	968 847
TOTAL	2 549 705	2 549 705

Le Conseil Municipal ouï l'exposé et après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif 2021 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

AR PREFECTURE

082-218200764-20210413-1304202106BPCOM-BF

Reçu le 15/04/2021

	DEPENSES	RECETTES
Section de Fonctionnement	1 580 858	1 580 858
Section d'Investissement	968 847	968 847
TOTAL	2 549 705	2 549 705

Ainsi fait et délibéré en Mairie les, jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Michel LAMOIGNAIRE



COMMUNE DE L'HONOR-DE-COS
ARRONDISSEMENT DE MONTAUBAN

 Délibération n° 1304202106BPCOM
 Date de convocation : 2/04/2021
 Date d'affichage : 2/04/2021
 En exercice : 19
 Présents : 16
 Absents : 3
 Procurations : 1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'HONOR DE COS**Objet : Approbation du budget primitif 2021 de la Commune**

L'An deux mille vingt et un le 13 Avril à 18 h 00 le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Léríbosc sous la présidence de **Monsieur Michel LAMOLINAIRIE, Maire**

Présents : TURPIN Jean-Claude, COMBALBERT Chantal, GABENS Alain, MAZENQ Marie-Claire Adjoints
 ROBERT Jean-Paul, MIRC Eliane, ACURCIO Didier, LAMOLINAIRIE Josiane (procuration de BEDENES Roselyne), METTEFEU Bernard, BOURNET Patrick, MORITZ-ANDRIEU Corinne, PIQUARD Laetitia, PEGEOT Nathalie, DULIAN Alexandra, SERRALTA Thibault

Absents excusés : BEDENES Roselyne (procuration à LAMOLINAIRIE Josiane), MOISSET Serge, BOURNET Patrick,

Secrétaire de séance : SERRALTA Thibault

Monsieur le Maire propose à l'assemblée le projet de Budget Primitif pour 2020 qui s'équilibre en dépenses et en recettes pour chaque section de la façon suivante :

	DEPENSES	RECETTES
Section de Fonctionnement	1 580 858	1 580 858
Section d'Investissement	968 847	968 847
TOTAL	2 549 705	2 549 705

Le Conseil Municipal ouï l'exposé et après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif 2021 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

AR PREFECTURE

082-218200764-20210413-1304202106BPC21-BF

Reçu le 15/04/2021

	DEPENSES	RECETTES
Section de Fonctionnement	1 580 858	1 580 858
Section d'Investissement	968 847	968 847
TOTAL	2 549 705	2 549 705

Ainsi fait et délibéré en Mairie les, jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Michel LAMOLINAIRIE



Délibération n° 1304202107BPASS
Date de convocation : 13/04/2021
Date d'affichage : 2/04/2021
Nombre de Conseillers
En exercice : 19
Présents : 16
Absents : 3
Procurations : 1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'HONOR DE COS

Objet : Approbation du budget primitif 2021 de l'Assainissement

L'An deux mille vingt et un le 13 Avril à 18 h 00 le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Léribosc sous la présidence de **Monsieur Michel LAMOLINAIRIE, Maire**

Présents : TURPIN Jean-Claude, COMBALBERT Chantal, GABENS Alain, MAZENQ Marie-Claire Adjoints
ROBERT Jean-Paul, MIRC Eliane, ACURCIO Didier, LAMOLINAIRIE Josiane (procuration de BEDENES Roselyne), METTEFEU Bernard, BOURNET Patrick, MORITZ-ANDRIEU Corinne, PIQUARD Laetitia, PEGEOT Nathalie, DULIAN Alexandra, SERRALTA Thibault

Absents excusés :), BEDENES Roselyne (procuration à LAMOLINAIRIE Josiane), MOISSET Serge, BOURNET Patrick,

Secrétaire de séance : SERRALTA Thibault

Monsieur le Maire propose à l'assemblée le projet du Budget Primitif de l'Assainissement 2020 qui s'équilibre en dépenses et en recettes pour chaque section de la façon suivante :

	DEPENSES	RECETTES
Section d'exploitation	64 164	64 164
Section d'Investissement	60 465	60 465
TOTAL	124 629	124 629

Le Conseil Municipal ouï l'exposé et après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif assainissement 2021 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

AR PREFECTURE

082-218200764-20210413-1304202107BP052-BF
Reçu le 15/04/2021

	DEPENSES	RECETTES
Section d'exploitation	64 164	64 164
Section d'Investissement	60 465	60 465
TOTAL	124 629	124 629

Ainsi fait et délibéré en Mairie le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Michel LAMOLINAIRIE



Délibération n° 1304202108TXCOM

Date de convocation : 2/04/2021

Date d'affichage : 2/04/2021

Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 16

Absents : 3

Procurations : 1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'HONOR DE COS

Objet : Fixation des taux 2021

L'An deux mille vingt et un le 13 Avril à 18 h 00 le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Léribosc sous la présidence de **Monsieur Michel LAMOLINAIRIE, Maire**

Présents : TURPIN Jean-Claude, COMBALBERT Chantal, GABENS Alain, MAZENQ Marie-Claire Adjoints
ROBERT Jean-Paul, MIRC Eliane, ACURCIO Didier, LAMOLINAIRIE Josiane (procuration de BEDENES Roselyne), METTEFEU Bernard, BOURNET Patrick, MORITZ-ANDRIEU Corinne, PIQUARD Laetitia, PEGEOT Nathalie, DULIAN Alexandra, SERRALTA Thibault

Absents excusés :), BEDENES Roselyne (procuration à LAMOLINAIRIE Josiane), MOISSET Serge, BOURNET Patrick,

Secrétaire de séance : SERRALTA Thibault

Monsieur le maire présente à l'assemblée l'Etat 1259 de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021. Il précise que les bases d'impositions sont revalorisées chaque année par les services fiscaux. Par ailleurs l'année 2021 est l'année des mises en œuvre du nouveau schéma de financement des collectivités territoriales suite à la réforme de la taxe d'habitation tendant à disparaître. La compensation de cette perte est compensée par le transfert du taux du FB du département.

Un coefficient correcteur calculé par les services fiscaux vient corriger le produit et détermine le montant du produit à reverser.

Monsieur le Maire présente plusieurs simulations effectuées par le trésorier payeur municipal en fonction des nouvelles données.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé et après avoir examiné l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes de la commune et en avoir délibéré :

- Adopte à l'unanimité les taux suivants pour l'année 2021 :
 - **Taxe Foncière bâti : 39,42 % (dont taux départemental : 28.93 %)**
 - **Taxe Foncière non bâti : 59,59 %**

Ainsi fait et délibéré en mairie, les, jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Michel LAMOLINAIRIE



Délibération n° :1304202109SDEEP
Date de convocation : 2/04/2021
Date d'affichage : 2/04/2021
Nombre de Conseillers
En exercice : 19
Présents : 16
Absents :3
Procurations: 1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'HONOR DE COS

Objet : PROJETS D'ECLAIRAGE PUBLIC LOTISSEMENT DU Château – Convention de mandat

L'An deux mille vingt et un le 13 Avril à 18 h 00 le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Léribosc sous la présidence de **Monsieur Michel LAMOLINAIRIE, Maire**

**Présents : TURPIN Jean-Claude, COMBALBERT Chantal, GABENS Alain, MAZENQ Marie-Claire Adjoints
ROBERT Jean-Paul, MIRC Eliane, ACURCIO Didier, LAMOLINAIRIE Josiane (procuration de BEDENES Roselyne), METTEFEU Bernard, BOURNET Patrick, MORITZ-ANDRIEU Corinne, PIQUARD Laetitia, PEGEOT Nathalie, DULIAN Alexandra, SERRALTA Thibault**

Absents excusés :), BEDENES Roselyne (procuration à LAMOLINAIRIE Josiane), MOISSET Serge, BOURNET Patrick,

Secrétaire de séance : SERRALTA Thibault

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est envisagé de confier la réalisation du projet d'éclairage public du Lotissement du Château au Syndicat Départemental d'Energie.

Il précise que ce mandat porterait sur les missions suivantes :

- définition des conditions administratives et techniques selon lesquelles les ouvrages seront étudiés net exécutés,
- gestion des marchés de travaux et fournitures avec les entreprises adjudicataires du marché d'électrification rurale ,
- versement de la rémunération des entreprises selon le bordereau des prix unitaires en vigueur,
- suivie et contrôle des études et des travaux avec réception de ces derniers,
- gestion administrative , financière et comptable de l'opération ,
actions en justice et d'une manière générale tout acte nécessaire à l'exercice de ces missions,

et l'accomplissement de tous actes afférents aux attributions mentionnées ci-dessus.

Monsieur le Maire précise que l'enveloppe prévisionnelle affectée à ce projet est estimée à 27 200 € TTC. Il indique en outre que la rémunération du SDE 82 pour la conduite de cette opération ,en sa qualité de mandataire est de 3.5 % du montant hors taxe des travaux (22 000 € HT)

En ce qui concerne le financement de cette opération, Monsieur le Maire rappelle que cette opération pourra bénéficier d'une subvention du SDE 82 de 40 % du montant total hors taxes plafonnés à 28 000 € HT avec possibilité de réalisation pour un montant plafonné à 56 000 € HT sur 2 ans, sous réserve toutefois des droits à subvention de la Commune au moment de la facturation des travaux.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de l'autoriser à confier au Syndicat Départemental d'Energie un mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de l'opération précitée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte le proposition de Monsieur le Maire,
- autorise Monsieur le Maire à signer ,au nom de la Commune, la convention ainsi que les pièces s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les, jour, Mois et An que dessus.

Le Maire,
M.LAMOLINAIRIE



COMMUNE DE L'HONOR-DE-COS
ARRONDISSEMENT DE MONTAUBAN

Délibération n° 1304202110
Date de convocation : 2/04/2021
Date d'affichage : 2/04/2021
En exercice : 19
Présents : 16
Absents : 3
Procurations : 1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'HONOR DE COS

Objet : Demande subvention pour le projet d'aménagement : Centre Bourg 2 ième phase

L'An deux mille vingt et un le 13 Avril à 18 h 00 le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Léribosc sous la présidence de Monsieur Michel LAMOLINAIRIE, Maire

Présents : TURPIN Jean-Claude, COMBALBERT Chantal, GABENS Alain, MAZENQ Marie-Claire Adjoints

ROBERT Jean-Paul, MIRC Eliane, ACURCIO Didier, LAMOLINAIRIE Josiane (procuration de BEDENES Roselyne), METTEFEU Bernard, BOURNET Patrick, MORITZ-ANDRIEU Corinne, PIQUARD Laetitia, PEGEOT Nathalie, DULIAN Alexandra, SERRALTA Thibault

Absents excusés : BEDENES Roselyne (procuration à LAMOLINAIRIE Josiane), MOISSET Serge, BOURNET Patrick,

Secrétaire de séance : SERRALTA Thibault

Monsieur le Maire rappelle au conseil Municipal le projet : aménagement des centres bourgs.

L'estimation des travaux globale s'élève à **192 200,00 € HT** auxquels il faut ajouter les honoraires d'architecte pour un montant de **19 220,00 € HT** soit un coût d'opération de **211 420,00€ HT**.

Monsieur le Maire indique que ce dossier est proposé au contrat territorial Occitanie 2018-2021 pour la programmation 2019.

Monsieur le Maire indique que les finances communales ne pourront supporter à elles seules ce projet.

Aussi, Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention au taux le plus élevé possible auprès

- **DU DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE**

Le plan de financement prévisionnel pourrait être le suivant :

DEPENSES		RECETTES		%
TRAVAUX	192 200 €	Etat acquis	72 000,00	34,06%
HONORAIRES MAITRISE ŒUVRE	19 220,00 €	Conseil départemental	50 740,80	24,00%
		Région sollicitée	36 000,00	17,03%
		SOUS TOTAL	158 740,80	75,08%
		autofinancement commune de l'Honor de Cos	52 679,20	24,92%
TOTAL DEPENSES	211 420 €	TOTAL RECETTES	211 420,00	100,00%

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le montant prévisionnel des travaux indiqué ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention au taux le plus élevé possible,
DU DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE
- Autorise Monsieur le maire à signer tout acte et document conséquence des présentes.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, Mois et An que dessus

Le Maire

M. LAMOLINAIRE

